

Arrêté N°2022-76

portant recevabilité des candidatures pour l'élection des responsables  
de mentions de doctorat au sein de l'Ecole doctorale 483

La Présidente de l'Université Lumière Lyon 2,

- Vu le Code de l'éducation ;
- Vu les statuts de l'Université Lyon 2 adoptés par le Conseil d'administration en sa séance du 27 avril 2018, modifiés ;
- Vu le règlement intérieur de l'ED 483 ;
- Vu l'arrêté électoral 2022-55 du 8 mars 2022 portant organisation du scrutin en vue de la désignation de responsables de mentions de doctorat au sein de l'ED 483 ;
- Vu les candidatures reçues dans les délais impartis,

Arrête :

**Article 1<sup>er</sup> : Candidatures recevables**

Les candidatures de responsables de mentions de doctorat ci-dessous sont déclarées recevables :

**Mention de doctorat « géographie, aménagement urbain »**

Marie MORELLE (PR, Université Lyon 2) en qualité de titulaire et Virginie CHASLES (PR, Université Jean Monnet) en qualité de suppléante.

**Mention de doctorat « mondes anciens »**

Isabelle BOEHM (PR, Université Lyon 2) et Marie-Odile ROUSSET (CR HDR CNRS).

**Mention de doctorat « science politique »**

Gilles POLLET (PR Science Po Lyon) en qualité de titulaire et David GARIBAY (PR Université Lyon 2) en qualité de suppléant.

**Mention de doctorat « anthropologie et sociologie »**

Isabelle MALLON (PR Université Lyon 2).

**Article 2 : Publicité**

Le présent arrêté sera notifié aux membres du Conseil de l'ED 483 et mis en ligne sur les sites intranet et internet de l'Université et sur le site intranet de l'ED 483.

Fait à Lyon, le 25 mars 2022

  
Nathalie DOMPNIER  
